

TRAVAIL

LIBERTE

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

P.C 21

○ ARCHITECTURE ○ GENIE CIVIL ○ TRAVAUX PUBLICS ○

JOURNAL

BI-MENSUEL ILLUSTRÉ

Paraissant les 1^{er} et 16 de chaque mois

AVEC

Bulletin supplémentaire des Adjudications

Paraissant les 8 et 22 du mois

XXX^e ANNÉE

1908

H^{er} DELORME

RA
ROA

VALFENIERE

PERRACHE

MON MAYPIN

DESARGUES

MORAND

ABONNEMENTS

France . . . UN AN 12 fr.
Union Postale. — 14 •
Un Numéro 75 cent

ANNONCES

Les annonces sont reçues
exclusivement à l'Agence
Fournier, rue Confort, 14.

LVGD

B. Delays Sc. Lyon

VALERE PERRIER

ADMINISTRATION ET RÉDACTION : IMPRIMERIE A. REY, 4, RUE GENTIL, LYON

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

DÉCRET instituant un COMITÉ CONSULTATIF DE RÈGLEMENT AMIABLE des entreprises de travaux publics et des marchés de fournitures.

ART. 1^{er}. — Il est institué, au Ministère des travaux publics, un Comité consultatif de règlement amiable des entreprises de travaux publics et de marchés de fournitures.

Ce Comité émet des avis sur les affaires dont il est saisi par le Ministre ; il a pour mission de rechercher, dans chaque litige soumis à son examen, les bases susceptibles d'être équitablement adoptées pour la liquidation amiable des comptes.

ART. 2. — Le Comité entend l'entrepreneur ou le fournisseur ainsi que les ingénieurs qui ont instruit l'affaire donnant lieu à litige ; l'entrepreneur ou le fournisseur est autorisé à se faire représenter par un avocat ou par tout autre mandataire.

Le Comité peut provoquer la production, par l'entrepreneur ou le fournisseur et par les ingénieurs, de mémoires écrits ou recourir à tous autres moyens d'information.

ART. 3. — Le Comité est composé de cinq membres nommés pour deux ans, par arrêté du Ministre des travaux publics, savoir :

Trois inspecteurs généraux des ponts et chaussées ;
Un membre du Conseil d'Etat ;

Un entrepreneur de travaux publics.

A l'expiration de leurs fonctions, les membres sortants peuvent être nommés à nouveau.

ART. 4. — Un président, nommé par arrêté du Ministre des travaux publics, est choisi chaque année parmi les membres du Comité.

Un secrétaire, également nommé par arrêté ministériel, est attaché au Comité. La durée de ses fonctions est la même que celle des membres du Comité.

ART. 5. — Un arrêté du Ministre des travaux publics déterminera les détails d'organisation et de fonctionnement du Comité.

ART. 6. — Le Ministre des travaux publics, des postes et des télégraphes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 24 décembre 1907.

A. FALLIÈRES.

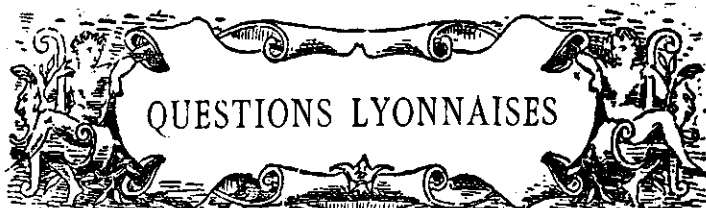
Par le Président de la République :

Le Ministre des travaux publics,
des postes et des télégraphes,
Louis BARTHOU.

Vent

Le 1^{er}
ture du
procédé
tion pré-
fication

n° 300,
à l'est, pe
par l'ali
la rue
nine



VILLEURBANNE ET LES AMÉLIORATIONS UTILES

Nous avons eu maintes fois l'occasion de signaler l'apathie du Conseil municipal de Villeurbanne, qui ne veut pas se décider à adopter un programme d'avenir et qui laisse construire partout, à tort et à travers, selon les inspirations des propriétaires, sans plan d'ensemble bien défini.

Cette inexcusable inertie aura certainement avant peu de fâcheuses conséquences pour les contribuables, puisque nos voisins seront sans doute acculés à engager après coup d'importantes dépenses, afin de dégager les voies trop étroites et trop encombrées et d'ouvrir, à travers des constructions neuves, les nouvelles artères qui seront indispensables.

Il serait pourtant fort simple et relativement peu coûteux de tracer dès maintenant les alignements futurs, alors qu'il est encore temps d'agir ainsi sur certains points, tandis qu'en attendant davantage, on ne fera qu'accroître dans de colossales proportions l'inévitable carte à payer.

Peut-on admettre, par exemple, qu'on laisse achever de construire le malheureux cours Lafayette prolongé avec sa faible largeur actuelle, laquelle ne permet pas l'établissement normal de deux lignes de tramways ? Ne serait-il pas sage

de frapper de recul tous les nouveaux immeubles qui se bâtiront par la suite, ce qui donnera, au moins, à certains endroits, la possibilité de mettre commodément la double voie, en réduisant provisoirement les trottoirs ?

D'autre part, ne devrait-on pas tracer de suite les rues transversales entre les Maisons-Neuves et la Cité ? Veut-on attendre qu'il y ait plus d'immeubles à exproprier ?

Et le prolongement du cours Vitton à travers Cusset et dans la direction de Jonage, prolongement prévu depuis si longtemps, ne devrait-il pas être réalisé à brève échéance, attendu que la Compagnie des Omnibus et Tramways est disposée à établir de nouvelles lignes devant desservir cette importante agglomération de la banlieue lyonnaise ?

Ne devrait-on pas également se décider à améliorer la place de la Mairie de Villeurbanne, puisque les modifications demandées par l'O.-T.-L. doivent forcément conduire à ce remaniement des abords ? Pourquoi ne rectifie-t-on pas les niveaux pour faire disparaître ces murs disgracieux et sans aucune utilité ? La rue de la Gravelière ne pourrait-elle être exhaussée et raccordée à son extrémité à ladite place et au boulevard de la Côte, lequel pourrait être, par contre, quelque peu abaissé à son origine ?

Il y a, en tout cas, une foule de transformations qui devraient être réalisées de suite, étant donné qu'elles devront fatalement être faites et qu'elles coûteront dix fois plus pour peu qu'on les retarde encore.

Il est vrai que Villeurbanne compte sur Lyon, mais c'est un bien faux calcul, car, de toutes façons, ce sont les Villeurbannais qui paieront, sous une forme ou sous une autre, les conséquences de leur négligence.

Quoi qu'il en soit, il serait sage de commencer tout au moins l'étude d'un programme d'ensemble.

VALROSE.

LE MUSÉE HISTORIQUE DE LYON

Lyon possède, au Palais du Commerce, un Musée historique des tissus, particulièrement remarquable, connu de quelques-uns de nos concitoyens, ignoré du plus grand nombre et visité surtout par les étrangers, qui viennent y consulter et y copier les modèles des diverses époques, savamment groupés et classés par l'érudit directeur, M. Raymond Cox, aussi brillant artiste que consciencieux historien dans le cours qu'il professe à la Chambre de commerce. Ce n'est pas ici le lieu d'entreprendre la revue de ces richesses, auxquelles les *Annales de l'Union architecturale* ont consacré une très intéressante monographie illustrée dans le volume de 1904-1905. Le Musée historique dont nous voulons parler est celui dont il est question depuis plusieurs années déjà et qui a été généralement désigné sous le nom de Musée du Vieux Lyon ; mais cette appellation nous paraît impropre ; elle semblerait, en effet, indiquer qu'il s'agirait d'y réunir seulement les vestiges monumentaux et archéologiques, alors qu'il doit, en réalité, embrasser un plus vaste ensemble de documents et servir à l'étude de l'histoire générale de la ville, telle qu'elle est conçue dans le cours que professe à la Faculté des lettres M. le professeur S. Charléty, et à laquelle contribue depuis six ans une publication fort appréciée des chercheurs et des amis du passé de notre ville, la *Revue d'Histoire de Lyon*.

Dès 1894, M. Dissard, conservateur du Palais Saint-Pierre, avait organisé, dans le pavillon de la ville, à l'Exposition du Parc de la Tête-d'Or, un Musée historique lyonnais, dont la conception contenait en germe ce que devra réaliser notre futur Carnavalet. On y trouvait réunis les pennons des anciens quartiers de Lyon, dont M. E. Pariset vient de publier, dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts*, une description complète avec dessins reproduits d'après les aquarelles laissées par l'architecte Perret de la Menuë ; les écussons aux armes des prévôts des marchands, les sceaux des archevêques, du Consulat et des Corporations, les jetons consulaires, le coffre de la Communauté des fabricants d'étoffes d'or et de soie, les drapeaux des vingt-huit bataillons de la garde nationale, des vues de l'ancien Lyon, de nombreux portraits, bustes et estampes, les décorations des membres du Tribunal révolutionnaire, des armes, des faïences des affiches, des proclamations, des documents de toutes sortes.

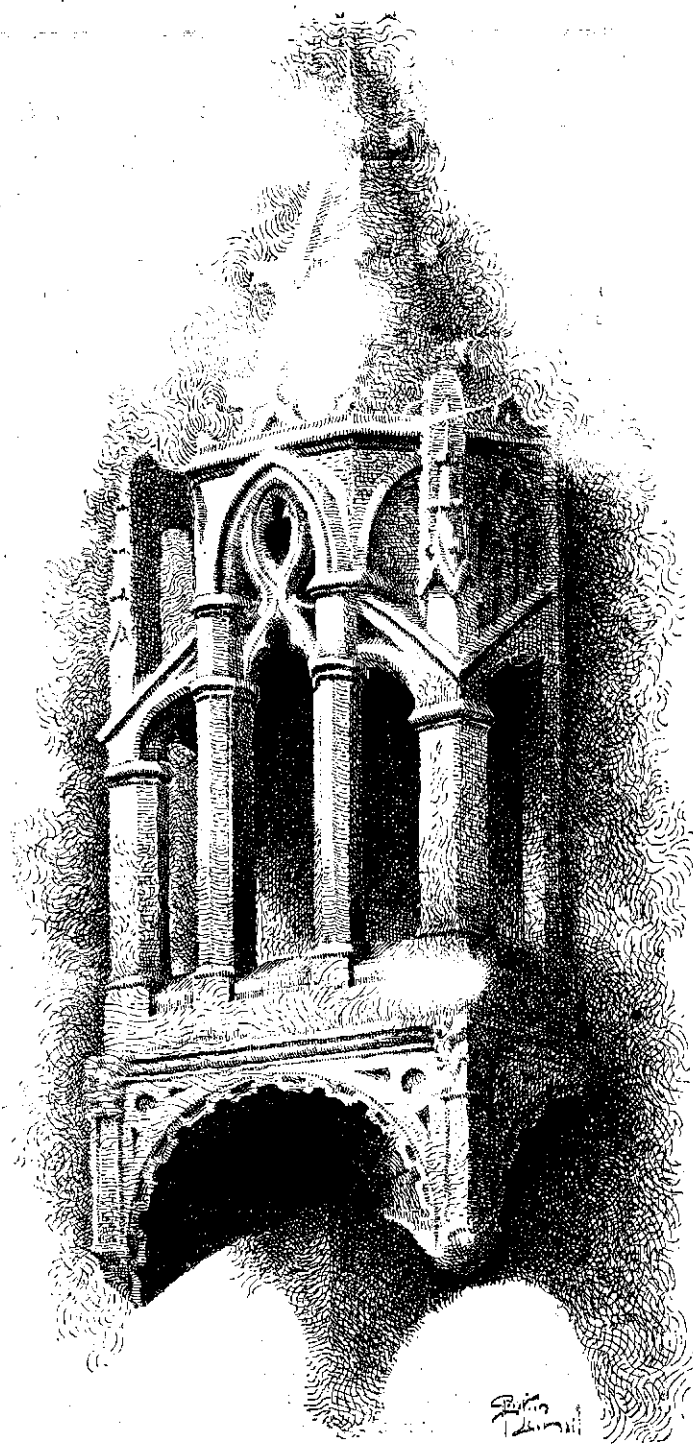
Mais cette installation ne pouvait qu'être éphémère. La Commission du Vieux Lyon estima qu'il serait intéressant de conserver de façon permanente ces divers souvenirs et ces éléments d'étude groupés à la portée de ceux qui s'intéressent à l'histoire de la ville ; il ne fallait guère songer aux locaux dont disposait la Municipalité, déjà insuffisants pour contenir et exposer nos collections artistiques. C'est alors que la Ville acquit l'hôtel de Gadagne, dans l'intention d'y installer le Musée historique ; on reconnut bientôt que l'immeuble, à part certaines parties intéressantes, ne constituait pas un monument dont l'architecture méritât la restauration onéreuse qui aurait été nécessaire ; qu'en outre, sa disposition se prêtait peu à la destination nouvelle, et que son exigüité était un obstacle à l'installation projetée. On a donc définitivement renoncé à en faire le Musée historique lyonnais.

C'est un nouvel attermoisement à la réalisation du projet qu'il serait grand temps de mettre à exécution.

Il est actuellement question de réunir les collections au Palais Saint-Pierre, dans les locaux qui deviendront vacants par le transfert à l'Archevêché de la Bibliothèque municipale.

Mais il nous semblerait que les collections documentaires et archéologiques se trouveraient dans un cadre approprié, si elles étaient exposées dans un des anciens immeubles les mieux conservés du vieux quartier Saint-Jean, la maison du chamarier François d'Estaing, qui porte actuellement le numéro 37 dans la rue Saint-Jean, et offre comme premier avantage d'appartenir à la Ville ; de style ogival du xvi^e siècle, elle est, en outre, à tous points de vue, bien autrement intéressante que l'hôtel de Gadagne.

Le chamarier était, à l'origine, un officier attaché à la personne de l'évêque, et qui présidait, en cette qualité, aux comptes de la Chambre. Il avait dans ses attributions la



Maison du Chamarier François d'Estaing, à Lyon.
Lanternon de l'escalier (état actuel).

police du cloître et demeurait, à cet effet, près de la principale entrée. Voici ce que dit de la demeure qu'il s'était fait construire un des auteurs qui connaissent le mieux ce qui reste du Lyon ancien (1) :

« Ce charmant logis a été bâti au commencement du xvi^e siècle ; on y voit apparaître le style de la Renaissance : entre les fenêtres de la façade, s'épanouissent de coquets pinacles ; François d'Estaing y avait placé ses armes qui, par un singulier privilège étaient les mêmes que celles de France. »

(1) Monsieur Josse (P. Bleton), *Lyon pittoresque*.

La restauration du rez-de-chaussée serait relativement peu de chose ; quelques meneaux seraient à rétablir aux étages.

Pour l'organisation des salles d'exposition de gravures, dessins, etc., l'établissement pourrait être fait sur la rue Mandelot, avec vitrage moderne par en haut, partant invisible et ne nuisant en rien au caractère de l'édifice.

On pourrait alors rétablir dans la cour, très intéressante, les arcs des vestibules, actuellement dissimulés par des briquetages (face à l'ouest) et remettre en valeur les légers motifs architecturaux qui, de ci, de là, décorent les murs ; on remettrait dans son véritable cadre le puits attribué à Philibert de l'Orme, transporté en 1890 au Musée du Palais Saint-Pierre, où il se trouve perdu dans l'angle d'une salle, au milieu d'un entassement confus de sculptures. Dans cette même cour, un escalier au noyau cannelé se dessine dans une cage richement ornée à l'extérieur comme à l'intérieur.

Il est superflu d'ajouter que cette habitation, en bon état et appuyée au nord sur le mur du cloître du XII^e siècle, qui mesure 5 pieds d'épaisseur, est presque historique, et que Mme de Sévigné, lors de son premier voyage en Provence, fut reçue chez le chamarié d'alors, Charles de Rochebonne, apparenté au mari de sa fille, Mme de Grignan.

Nous voulons croire que la Municipalité, avant de décider l'installation du Musée historique au Palais des Arts, qui serait, nous devons le reconnaître, moins coûteuse et vraisemblablement plus rapide, examinera la possibilité d'utiliser cette antique demeure, dont l'accès est facile : les étrangers, en quête de curiosités archéologiques, parcourent tous cette partie de la ville en venant visiter la cathédrale ; ils trouveraient ainsi, à proximité du superbe monument, l'histoire, par l'image et les documents, de Lyon à travers les âges.

HENRI SOULU.

LE TOUT A L'ÉGOUT A OULLINS

L'étude en a été confiée à M. Colard, l'agent-voyer du canton. Le projet, déjà adopté par la Commission d'hygiène, soumis depuis quelque temps au Ministère de l'intérieur, ne tardera pas à être exécuté. Du reste, M. le Maire d'Oullins s'y emploie de son mieux, car il a la noble ambition de réaliser dans sa ville tous les perfectionnements de l'hygiène moderne, et de faire cette réalisation le plus promptement possible. Aussitôt les projets élaborés et approuvés, aussitôt la mise en œuvre surveillée activement. Rappelons la série des importants travaux de ces dernières années : construction d'un magnifique hôtel de ville, de belles écoles, d'un abattoir modèle. Après l'embellissement de la ville, après les écoles riantes où l'étude est plus attrayante, après la sécurité apportée à la nourriture de la population, ce fut la protection de la santé publique au moyen de la canalisation de l'Yzeron, c'est encore le souci du maximum de salubrité.

Eloigner de l'agglomération les détritiques de la vie, en outre, détruire les germes dangereux ; voici le but à atteindre présentement.

La fosse fixe, qui remplaça la chaise porcée des architectes de Louis XIV, constitua un très grand progrès dans l'assainissement des appartements, mais, par elle, ou plutôt par son insuffisance d'étanchéité, le sous-sol se contamina, par ses émanations, l'air fut vicié. Et le danger augmentait à mesure que la population devenait plus dense. C'est pour le conjurer que les grands centres ont adopté ou sont obligés d'adopter le principe du « tout à l'égout ». Ainsi, on supprime un milieu très favorable au développement des germes les plus nocifs et, du même coup, les usines pour le traitement des matières de vidange, ces dernières étant, comme on le sait, une source d'infection aux portes des villes.

A mon avis, il est d'autant plus intéressant de se rendre

compte de l'entreprise qui va être tentée dans cette petite ville que, la fosse étant désormais condamnée, le même problème s'impose à Lyon. Cet essai sera donc une excellente leçon de choses. Puisse-t-il vaincre les hésitations, anéantir les tâtonnements, supprimer maints avant-projets et nous ménager une prompte solution !

Du « tout à l'égout » à Oullins que M. Colard a bien voulu me communiquer, et que j'ai étudié aussi complètement que possible, je me hasarde à donner un aperçu, comptant sur la bienveillance du lecteur. Car je n'ignore pas combien est ingrate la tâche. N'a-t-on pas reproché à l'ingénieur Belgrand d'avoir fait trop vastes les égouts de Paris ? Ne lui a-t-on pas imputé la maladie du colossal ? Erreur hier, vérité aujourd'hui ! Car les égouts de Paris, grâce à leurs dimensions, ont pu recevoir les fils télégraphiques et téléphoniques, les tubes des horloges pneumatiques, les tubes de circulation d'air comprimé et d'air raréfié pour la distribution de force.

Très complet, puisqu'il s'agit non seulement de l'évacuation des eaux pluviales, ménagères, industrielles et des matières excrémentielles, mais encore de l'évacuation des eaux de lavage des rues, par suite de la création d'un service d'arrosage des voies publiques ; très bien compris, parce que les dimensions des égouts ont été calculées de façon à leur permettre d'écouler le maximum des pluies d'orage dans la durée de deux heures ; très moderne, par l'emploi de bouches à occlusion hydraulique, de réservoirs de chasse en tête des canalisations primaires et secondaires fonctionnant automatiquement et surtout par la fréquence de regards placés en des points convenablement choisis ; le projet d'Oullins présente, en outre, des avantages appréciables. Un réservoir en ciment armé, de 500 mètres cubes de capacité, placé sur la colline, entre Oullins et Saint-Genis-Laval, alimentera les bouches d'arrosage et les réservoirs de chasse avec une pression largement suffisante. Par le fait, c'est la propreté pour les rues pavées du centre ; c'est aussi la fraîcheur en été sur les routes des quartiers de la Bussière et de la Saulaie, en même temps qu'une diminution de poussière au passage des automobiles. Enfin, pas de dépenses pour la commune. Voyez plutôt l'ingénieuse combinaison ! Sur le coût total de 320.000 francs, l'Etat donnera vraisemblablement 120.000 fr., somme provenant des prélèvements sur les jeux autorisés. Restent 200.000 francs qui, remboursables en quarante années, se paieront le plus facilement du monde par des annuités de 9.840 francs. Si nous ajoutons à cette annuité les frais d'employés, de force motrice pour la station d'épuration, d'autres frais d'entretien et de surveillance du réseau, nous arrivons à 17.200 francs somme à verser chaque année. Or, par une taxe de 2,50 %, les propriétaires la fournissent exactement. Ceux-ci ne sont pas surchargés. Loin de là. Une étude comparative a démontré une économie d'environ un tiers sur les frais actuellement payés pour la vidange des fosses.

Le long de la route nationale n° 86, c'est-à-dire dans l'artère principale de la ville ancienne, déjà des égouts existent, de même que dans la rue de la Gare, parallèle à l'Yzeron ; ceci ne présente pas une simplification, mais un embarras. Ainsi, sur une longueur de 105 mètres, rue de la Gare, une pente de 0,004 par mètre sera amenée à 0,007, et des raccordements parfois pénibles s'imposeront de ci de là.

Après avoir fixé les limites entre lesquelles varient les dimensions des égouts, de forme ovoïde, sur radier concave : 1 m. 25 sur 0 m. 80 pour les plus grands en béton de ciment armé, 0 m. 30 et 0 m. 25 pour les autres en grès, ces derniers étant cylindriques ; après avoir signalé les volumes des réservoirs de chasse de 1.500 et 600 litres en tête de la canalisation collectrice et des canalisations secondaires, de 1.000 litres à la rencontre de deux canalisations à pentes contraires, et des chasses de 90 mètres cubes par jour provenant de l'hospice Sainte-Eugénie, laissant de côté l'utile canalisation pour l'arrosage ; il convient de terminer ce trop rapide exposé par la station d'épuration. Notons aussi que le réseau est à l'usage d'une population de 8.500 habitants se répartissant

dans les trois quartiers : l'ancien Oullins, à flanc de coteau le long de la route nationale, la Bussière et la Saulaie.

Au bord du Rhône, près de l'usine Nérard, les eaux souillées, polluées, aboutissent à un vaste réservoir souterrain, qui est à la fois un bassin de décantation et un puisard d'alimentation pour la station d'épuration biologique. Des pompes électriques actionneront, d'une part, une noria pour l'élévation des boues, et, d'autre part, élèveront à 7 mètres de hauteur les liquides. Ceux-ci seront, de la sorte, déversés dans des fosses septiques établies au-dessus du niveau des plus hautes eaux du Rhône. De là, ils passeront sur des lits bactériens, puis ils seront rejetés en plein courant du fleuve à peu près complètement épurés. Ainsi se ferme le cycle.

A. TUOTIOP.

LE RÈGLEMENT AMIABLE des entreprises de travaux publics et des marchés de fournitures.

L'Etat est autorisé, par l'article 69 de la loi de finances du 17 avril 1906, à recourir à l'arbitrage pour la liquidation des dépenses de travaux publics et de fournitures. Cette procédure lui épargne des intérêts moratoires souvent considérables, et aux entrepreneurs des délais dont la durée a trop ressemblé parfois, à un véritable déni de justice.

Il a paru au Ministre qu'il était possible de faire un pas de plus dans cette voie.

Afin de résoudre plus rapidement encore de nombreux litiges ou d'en faciliter l'arbitrage, le Ministre des travaux publics, par un décret dont nous publions le texte plus haut, vient d'instituer un Comité ayant pour mission de rechercher, dans les affaires qui lui seront soumises par le Ministre des travaux publics, les bases d'une liquidation équitable et amiable des comptes ; l'avis qu'émettra ce Comité ne liera ni le Ministre des travaux publics, ni l'entrepreneur, mais la composition même du Comité, l'autorité professionnelle et morale des membres appelés à le constituer, permettent d'espérer que, dans la plupart des cas, cet avis motivé offrira des bases sérieuses, soit de transaction immédiate, soit de l'arbitrage prévu par la loi du 17 avril 1906 (1).

UNE ÉGLISE MODERNE EN CIMENT ARMÉ

La dernière session du diplôme d'architecte à l'Ecole des Beaux-Arts a été marquée par une tentative intéressante.

On sait que la fin des études est couronnée par la présentation et la discussion d'un projet dont le sujet est laissé au choix du candidat.

L'un d'eux, M. Etienne Potier, élève de M. Pascal, avait usé de cette liberté pour soumettre au jury un programme peu classique : *une église moderne en ciment armé*.

Les considérants du jeune lauréat sont tirés des circonstances actuelles.

La loi de séparation permet aux autorités ecclésiastiques de créer librement des paroisses et des églises. On a reconnu

(1) Aux termes de l'article 69 de la loi de finances du 17 avril 1906, « pour la liquidation de leurs dépenses de travaux publics et de fournitures, l'Etat, les départements et les communes pourront recourir à l'arbitrage, tel qu'il est réglé par le livre III du Code de procédure civile. En ce qui concerne l'Etat, il ne pourra être procédé à l'arbitrage qu'en vertu d'un décret rendu en Conseil des Ministres et contresigné par le Ministre compétent et le Ministre des finances. Pour les Départements, le recours à l'arbitrage devra faire l'objet d'une délibération du Conseil général, approuvée par le Ministre de l'Intérieur. Pour les Communes, la délibération du Conseil municipal décidant l'arbitrage devra être approuvée par le Préfet ».

qu'il importait de les multiplier, et c'est la tendance qui prévaut dans les milieux compétents.

D'autre part, les ressources sont limitées.

Le devoir de l'artiste — s'il est intelligemment secondé par la confiance des donateurs — est de faire digne, quoique pratique, simple et moderne tout à la fois.

La solution de M. Potier est absolument débarrassée de tout souvenir archéologique. Aucune concession n'a été faite aux réminiscences classiques.

L'autel, placé au centre d'une vaste rotonde, est aperçu de tous les assistants, massés dans une nef unique, large et courte — 2.500 personnes trouveront place facilement — et des tribunes, très accessibles, seront d'un utile secours les jours de grandes fêtes.

Dans le sous-sol, se trouvent groupés les services « laïques » : salle de réunion, catéchismes, etc.

L'artiste, fidèle jusqu'au bout à son programme pratique, a réduit les points d'appui, les a constitués en ciment armé qui franchit les grandes distances et portera ses voûtes sur des piliers de 50 x 50.

Tous les amateurs d'art religieux trouveront un peu étrange cette nouvelle forme d'architecture, qui rompt avec tous les précédents, mais on comprend qu'un esprit indépendant se soit laissé séduire par cette conception, qui semble s'adapter à l'évolution des idées en profitant des matériaux nouveaux. Reste à savoir si pareille disposition répondrait aussi bien aux exigences liturgiques.

NÉCROLOGIE

Jean CLARET

Il fut, pendant un temps, au moment de notre Exposition de 1894, une personnalité lyonnaise tout à fait en vue, le « père Claret » — comme on l'appelait familièrement — qui vient de s'éteindre à Clermont-Ferrand ; il n'était pas connu que dans l'entreprise, et, à cette époque déjà quelque peu reculée, il n'était pas un Lyonnais qui n'ait remarqué, aux environs des guichets ou auprès de quelque pavillon, la haute et robuste stature de cet homme énergique ; la ville lui fut redevable de cette belle manifestation de la puissance industrielle et commerciale de Lyon, qui, arrêtée en pleine prospérité par l'assassinat du président Carnot et ses suites, ne laissa aucun bénéfice, sinon des pertes, à son organisateur.

Mais cette Exposition qui, sans les malheureuses circonstances fortuites que nous venons de rappeler, aurait atteint un bien autre succès que celles qui se sont tenues depuis, par exemple à Marseille et à Bordeaux, ne fut, pour ainsi dire, qu'un épisode dans la fortune de Claret, qui fit, défit et refit plusieurs fois fortune.

M. Jean Claret était né à Chambéry en 1836. Lancé de bonne heure dans la carrière des travaux publics, comme modeste entrepreneur d'abord, il était doué d'un esprit d'initiative qui le fit vite remarquer et lui permit de se faire une place importante dans sa corporation.

C'est lui qui, en 1870-1871, fit creuser les fossés d'enceinte qui devaient protéger Lyon contre l'envahissement attendu des troupes allemandes. Ces fossés ont été comblés depuis longtemps et, sur une partie de leur emplacement, s'élèvent aujourd'hui les coquettes villas en bordure du Parc, sur le boulevard du Nord.

Lorsque les applications de l'énergie électrique aux transports furent connues, M. Claret se lança dans cette voie ; ce fut lui qui fit construire, en 1888, le premier des tramways électriques français, de Clermont à Royat, tramway qui a été prolongé jusqu'au sommet du Puy-de-Dôme.

Bien que n'ayant que l'instruction ordinaire à son époque de ceux qui ne recevaient pas dans une grande école une préparation spéciale, M. Claret ne manquait pas d'un certain

flair et il avait su utiliser les connaissances de ceux qui gravitaient autour de lui : c'est ainsi qu'il aida un jeune ingénieur du Polytechnicum de Zurich, lequel avait appliqué le courant souterrain aux tramways, en le distribuant aux voitures motrices par des plots espacés, au niveau du sol, application qui en fut faite, en 1894, à Lyon, à la petite ligne dite de l'Exposition. Cette ligne allait du pont Lafayette au Parc, en suivant les quais de la rive gauche. Nous l'avons exposée alors dans *la Construction lyonnaise*, et nous nous rappelons le grand nombre de demandes du numéro que nous avons eu à satisfaire, preuve du très grand intérêt que présentait cette question nouvelle.

C'est ce système que Claret et son ingénieur transportèrent à Paris, où il fonctionne encore sur la ligne de banlieue Romainville-les Lilas.

Parmi les autres travaux de Claret, citons : la dérivation du Rhône à la Loire, le barrage du Rhône à la Barthelasse, le fort de Bron, le barrage de la Mulatière, celui de Suresnes (Seine), les travaux d'amélioration du cours du Rhône, la passerelle provisoire établie pour la reconstruction du pont Morand, le pont du Midi sur le Rhône, les quais des ports de Boulogne et de Calais.

Claret, énergique et robuste, était un travailleur infatigable, véritablement le fils de ses œuvres ; il avait mis au service de la gigantesque entreprise que fut l'Exposition de Lyon toutes les ressources de son activité et toute son expérience des affaires ; il avait été, à cette occasion, promu officier de la Légion d'honneur. Depuis, il s'était fixé à Paris et fut entrepreneur principal des transports de l'Exposition de 1900. Ce ne furent là, en somme, que des entreprises de second plan, et sa carrière fut plus spécialement consacrée aux travaux que nous avons précédemment rappelés et auxquels son nom restera attaché.

Charles-Victor BARTAUMIEUX

Le 15 décembre, est décédé à Paris Charles-Victor BARTAUMIEUX, architecte. Né à Paris, en 1832, Bartaumieux fut, dès 1851, élève de l'Ecole des Beaux-Arts, dans les ateliers de Gilbert et Questel. En 1853, il passa en première classe. A dirigé les travaux de plus de cinquante maisons de rapport, hôtels, châteaux, villas, usines, tombeaux, écoles ; membre de la Société Centrale, dont il a été à différentes reprises trésorier, archiviste, censeur, vice-président ; président de la Commission de la série ; grande médaille d'or de la Société en 1900 ; trésorier de la Caisse de défense mutuelle des architectes ; vice-président de la Société d'assistance confraternelle des architectes, etc., etc. ; officier d'Académie en 1897, de l'Instruction publique en 1897, sa nomination récente de chevalier de la Légion d'honneur devait être fêtée le 21 décembre. C'était un homme simple et bon, il consacra sa vie entière aux intérêts professionnels et aux œuvres qui honorent l'humanité.

CONCOURS

LYON

MONUMENT A LA MÉMOIRE DU D^r GAILLETON

La Mairie de Lyon nous communique, pour être portée à la connaissance des concurrents, l'addition suivante au programme que nous avons publié dans notre numéro du 1^{er} octobre 1907.

« Les projets seront exposés publiquement huit jours avant et huit jours après les opérations du Jury.

« Le Jury chargé du classement des projets comprendra, en outre des personnes désignées par l'Administration municipale, deux membres (architectes ou sculpteurs) qui seront nommés par les artistes ayant pris part au concours.

« Les concurrents ou leurs délégués se réuniront à l'Hôtel

de Ville, à 2 heures de l'après-midi, la veille de l'ouverture de l'Exposition publique, pour désigner les deux membres du Jury qui leur sont attribués par le programme.

« Ils seront admis sur le vu du récépissé du dépôt de leurs projets. »

La date d'ouverture de l'Exposition ayant été fixée au 5 janvier, les artistes ayant pris part au concours sont convoqués pour le samedi 4 janvier courant, à 2 heures, à l'hôtel de ville, pour procéder au choix des deux membres du Jury dont la nomination leur est attribuée.

LYON

CONSTRUCTION D'UNE USINE D'INCINÉRATION D'IMMONDICES

Les constructeurs désirant prendre part à ce concours sont informés que le délai imparti par l'article 1^{er} du programme pour le dépôt des projets et propositions est reporté du 15 janvier 1908 au 1^{er} mars 1908.

AGENTS VOYERS

Un concours pour l'admissibilité à l'emploi de commis des ponts et chaussées dans la métropole s'ouvrira le lundi 17 février 1908, en France et en Algérie, au chef-lieu de chaque département, dans les conditions fixées par l'arrêté ministériel du 1^{er} avril 1904.

Le nombre total des emplois mis au concours est fixé à 50.

Les candidats trouveront, auprès de MM. les Ingénieurs des ponts et chaussées, tous les renseignements nécessaires pour la présentation de leur demande d'admission.

Les Constructions scolaires en Suisse ¹

Il vient de paraître à Genève un fort beau livre intitulé : *les Constructions scolaires en Suisse*. Cet ouvrage, important et intéressant dans toutes ses parties, est dû à un architecte du plus grand mérite et du plus grand savoir, qui est d'ailleurs lui-même un bâtisseur d'écoles, M. Henry Baudin.

Il n'est pas sans utilité, pour les constructeurs, de connaître ce que depuis vingt ans on fait de l'autre côté du Jura et quels progrès ont réalisés nos voisins de l'Est dans le plan, l'aménagement et l'ornementation de leurs écoles, dans leur merveilleuse compréhension du confort, de la solidité et de la praticité de toutes les parties de ces bâtiments que peut-être on pourrait appeler des « palais » bien plus justement que nos malheureuses maisons d'école françaises, qu'il s'agisse soit de celles de la ville de Lyon, soit de celles d'un grand village. Peut-être aussi le lecteur de l'ouvrage de M. Baudin, s'il est Lyonnais, éprouvera-il quelque mauvaise humeur et quelque dépit à songer que Lyon va contracter un emprunt fort lourd et fort onéreux pour construire des groupes scolaires dont ne voudrait pas le plus modeste village du Tessin ou du Valais, des Grisons ou d'Appenzell ; car nos écoles seront bien loin d'offrir aux enfants qu'on y recevrace minimum de bien-être que semble imposer aujourd'hui l'hygiène la plus élémentaire et la connaissance de ses lois fondamentales. Les écoliers suisses fréquentent au contraire des classes scientifiquement aménagées, judicieusement disposées et, en outre, pourvues de cet aimable et accueillant arrangement qui charme l'enfant

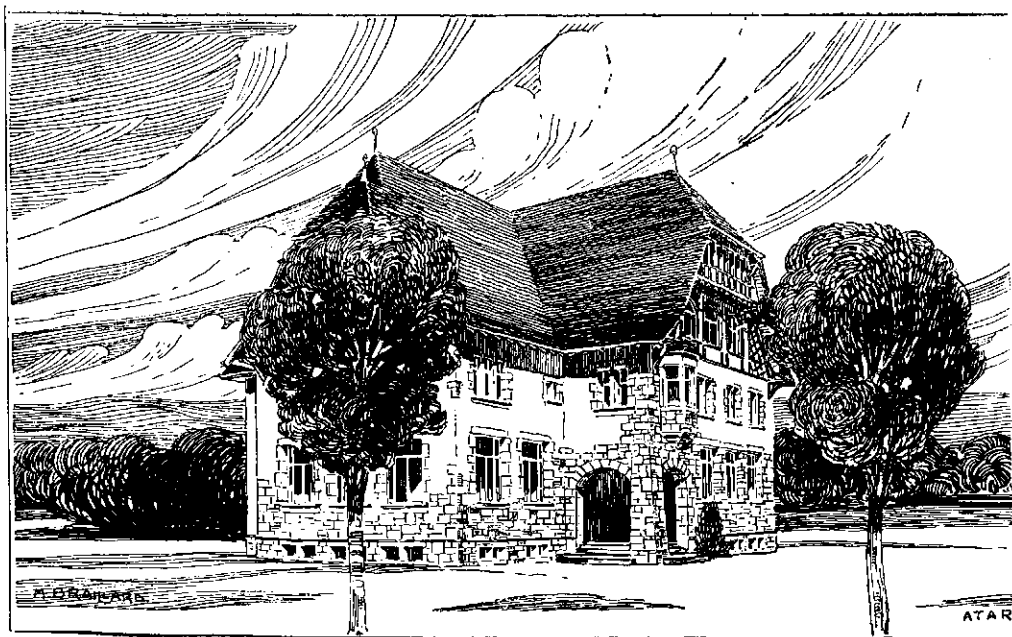
¹ Un volume grand in-8° avec nombreuses figures, plans et planches hors texte par M. HENRY BAUDIN, architecte, prix 32 francs. Nous nous tenons à la disposition de nos lecteurs pour leur procurer cet ouvrage. Adresser les demandes aux bureaux de la *Construction Lyonnaise*.

et le séduit. Les écoles suisses sont aussi élégantes et aussi joliment décorées que sainement construites. Elles sont largement aérées et abondamment éclairées. Les murs ont des frises peintes et des décors qui sont agréables aux yeux. Le chauffage est bien compris et bien réglé, et par les larges fenêtres on aperçoit les glaciers tout proches, les pâturages et les forêts de sapins.

Le livre de M. Baudin se divise en trois grands chapitres : le premier est consacré à un exposé général, à l'organisation pédagogique, aux programmes et aux méthodes d'enseignement. L'intérêt en est plutôt politique et philosophique qu'architectonique, et c'est pourquoi nous passerons rapidement à la deuxième des trois grandes divisions (où nous trouverons

C'est qu'aussi « les Suisses, dit Narjoux¹, donnent à leurs écoles une importance extrême : dans les villes ce sont de véritables palais, dans les campagnes, c'est le monument le plus important du village. Chez nos voisins, on dit l'école, comme chez nous on dit l'église ou le château... C'est à l'école que s'élèvent, que se forment les enfants qui, plus tard, citoyens, seront la force matérielle d'une nation, son espoir et son appui. A qui persuadera-t-on qu'un édifice dont le but est si noble et si grand mérite moins de soins et d'attentions, moins de recherches et d'éclat... qu'une académie de danse? »

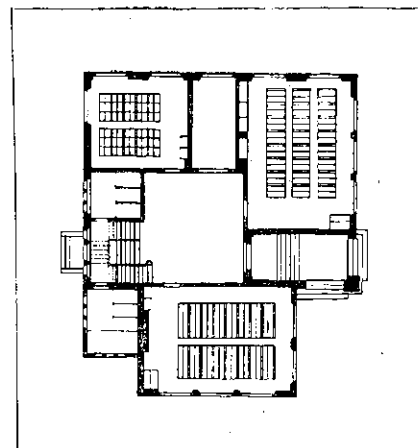
En Suisse on s'est efforcé tout d'abord de placer les écoles dans des endroits appropriés à cette destination ; le plus possi-



Vue perspective.

École primaire de Dozwil, canton de Thurgovie.

Architecte : M. Brenner.



Salle de travail, 2 classes
112 élèves.

Coût : 77.000 francs
ou 687 fr. 50 par élève.

Plan du rez-de-chaussée.

résumés tous les progrès réalisés jusqu'à ce jour dans l'art de la construction scolaire) et à la troisième, employée à la monographie des écoles les plus remarquables et les plus modernes. Ce dernier livre est particulièrement attachant pour toute personne qui s'intéresse aux choses du Bâtiment ; il est comme le complément nécessaire du livre précédent et en est la démonstration réalisée. Enfin l'ouvrage est complété par des tableaux synoptiques qui sont peut-être plutôt curieux qu'utiles et qui ont dû coûter un travail énorme et de patients et minutieux calculs à l'auteur.

Si, *a priori*, les Ecoles suisses montrent la supériorité que nous disions sur celles de France, cela tient certainement pour une grosse part à l'importance des sacrifices consentis par l'Etat pour l'instruction publique. La Suisse dépensait, en 1901, 51.700.000 francs pour ce budget, soit 15 fr. 50 par habitant. Voici comparativement ce que dépensaient les autres Etats pour le même budget et pour celui de la guerre :

Suisse :	Guerre	8 fr.	Instruction	15 fr. 50
France :	—	25 »	—	6 »
Belgique :	—	9 41	—	6 33
Italie :	—	9 »	—	1 »
Autriche :	—	8 61	—	3 59

ble sains et bien aérés, souvent dans des squares, sur des places ou des promenades. On ne voit pas de municipalité faire la faute qui vient d'être commise à Lyon, rue Emile-Zola, de placer une école entre deux murs mitoyens, l'enserrant entre une rue étroite et une impasse, quand cette école pouvait à moins de frais se trouver sur la parcelle voisine, à l'angle de deux rues et de la place des Jacobins.

La première des qualités que présentent les écoles suisses d'après ce que nous en montre si savamment M. Baudin, c'est d'être assez grandes pour les élèves qu'elles sont appelées à recevoir. Comme les crédits pour la construction des écoles sont malgré tout limités, en Suisse comme ailleurs, on s'est efforcé de bâtir un édifice qui soit une école surtout, et non point l'hôtel privé des instituteurs ou des professeurs qui y donnent leur enseignement. Il est plus économique en effet d'accorder une indemnité de logement à chaque maître que de lui réserver un tiers ou la moitié même d'un édifice dont la construction est forcément coûteuse, si on s'inspire des idées que nous expose M. Narjoux et qui sont en effet absolument celles de nos voisins. Qu'on mette donc, en ville,

¹ F. Narjoux, *les Ecoles publiques, construction et installation en Suisse*, Paris, Morel et Cie, 1879.

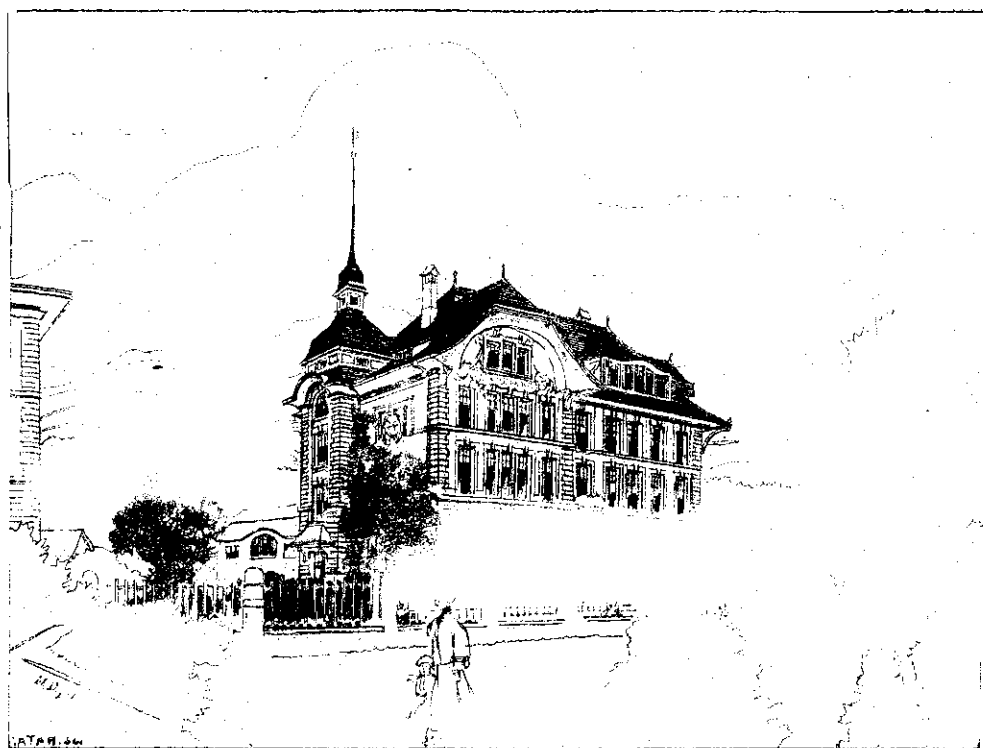
un concierge dans l'école, mais qu'on en exclue les appartements des instituteurs et institutrices. Cette simple disposition permettrait à la ville de Lyon d'économiser au moins un

qu'elle renferme, d'un peu plus de trois mètres carrés. Pratiquement on se contente de la moitié de cette surface, soit 1^m^250 , ce qui, pour des hauteurs moyennes de 4 mètres, donne bien 6 mètres cubes.

On est bien loin, en Suisse, des pratiques françaises, où à Lyon, au Lycée Ampère par exemple, la classe de dixième avait l'an dernier quarante élèves plus le professeur, le très sympathique M. Caillet, pour un cube moindre de 80 mètres, ne laissant guère que 2 mètres cubes à chaque enfant, au lieu des 12 qui leur auraient été utiles.

Beaucoup d'écoles primaires suisses ont d'ailleurs adopté un système de ventilation décrit par M. Baudin, qui est fort ingénieux et particulièrement recommandable : l'air extérieur entre dans le sous-sol dans un espace chauffé par des radiateurs ; il s'engage dans des gaines d'une rigoureuse propreté et arrive dans les classes où il se répand par des ouvertures placées à mi-hauteur, tandis qu'au sommet des murs une autre gaine s'ouvre pour recevoir l'air vicié et le rejeter au dehors.

Cependant, de simples gaines de ventilation ne sont pas toujours suffisantes pour l'évacuation de l'air vicié. Quand la température de la classe est



École primaire pour garçons et filles de Nieder-Gerlafingen.

Architectes : MM. Brachet et Widmer.

8 classes, 468 élèves. — Coût total 140.000 francs, ou 299 fr. 14 par élève.

tiers des sommes qu'elle entend affecter à ses écoles en projet, sommes qui seront certainement et de beaucoup dépassées.

On estime qu'une même classe ne doit pas contenir utilement plus de quarante élèves. Les dimensions en seront donc déterminées par le cube d'air utile à chacun d'eux pour au moins une heure. Sa longueur est en outre fixée pratiquement par la puissance vocale du maître et par la distance à laquelle la vision d'une écriture au tableau noir peut être perçue sans fatigue pour l'enfant. Sa largeur sera déterminée par la nécessité du cube d'air à fermer, car la hauteur ne saurait varier beaucoup ni dépasser 4 mètres, en général : une bonne proportion sera de 7 mètres par 10 mètres.

Quelle est la masse d'air utile à un petit élève pour fournir pendant une heure aux besoins de sa respiration normale ? Les physiologistes et les médecins estiment l'expiration horaire normale de l'enfant à 320 litres d'air contenant 4 pour 100 d'acide carbonique. Or, l'air tolérable ne doit en contenir que 1 pour 100. Il faut donc noyer cet air usé dans une masse suffisante que l'on estime à quarante fois le volume expiré, soit de 12^m^3800 . Donc il faudrait que théoriquement le sol de chaque classe fût, pour chacun des enfants

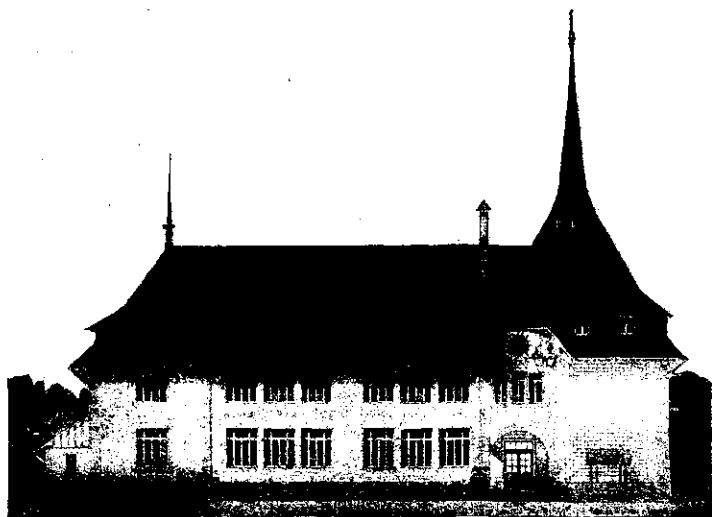


École de Nieder-Gerlafingen : Elévations sud et ouest.

sensiblement pareille à la température extérieure, les gaines ne fonctionneraient pas, le courant ascensionnel d'air chaud n'étant pas alors assez rapide. Pour activer la ventilation, on est amené à chauffer l'air des canaux d'évacuation. Tels sont

les systèmes de différents constructeurs d'appareils, généralement employés dans les écoles suisses. On fait souvent emploi aussi d'un ventilateur électrique et l'air frais est, dans ce cas, filtré et débarrassé des poussières par un système approprié.

Ce qui est vraiment bien suisse, révérence garder, dans



Ecole primaire de Chêne-Bourg (Genève).

Architecte : M. Camoletti.

Coût : 130.200 francs ou 602 fr. 77 par élève.

toutes ces organisations, c'est la précision grave, mathématique des réglementations qui dans chaque canton régissent la construction des écoles. A Bâle, la surface de plancher réservée à chaque élève est de 1^m10 à 1^m36 ; le cube d'air de 4^m30 à 5^m60 . A Fribourg, cette surface est de 1^m70 , le cube de 4^m25 . La forme des fenêtres est prévue : dans le canton de Schwitz, les fenêtres ogivales ou en plein cintre sont formellement interdites ; les fenêtres « antérieures » (c'est-à-dire éclairant par devant les jeunes élèves) sont interdites aussi à Berne, dans Fribourg, Lucerne, Zurich et Schwitz ; la distance du linteau des fenêtres au plafond, est minutieusement indiquée : de 15 centimètres, dans Glaris ; de 20 centimètres, dans le canton de Soleure ; de 25 centimètres, dans celui de Fribourg ; de 10 centimètres, dans celui de Zurich...

(A suivre).

F. FRANÇON.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exposition des projets du concours pour l'érection d'un monument à la mémoire du Dr Gailleton.

L'exposition publique des projets du concours relatif à l'exécution, sur la place Gailleton, d'un monument à la mémoire du Dr Gailleton, ancien maire de Lyon, sera faite à l'hôtel de ville, salle des fêtes ; l'ouverture en aura lieu le dimanche 5 janvier 1908, à 9 heures du matin.

Cette exposition aura une durée de huit jours, du 5 au 12 janvier inclus. Elle sera réouverte pour une nouvelle durée de huit jours, le 14 janvier, pour être close le 21 janvier 1908.

Comité consultatif de règlement amiable des entreprises de travaux publics.

Ce Comité, dont nous annonçons plus haut la constitution, est composé ainsi qu'il suit pour les années 1908 et 1909 :
MM.

Jozon, inspecteur général de 1^{re} classe, vice-président du Conseil général des ponts et chaussées ;

Arrivière, conseiller d'Etat ;

Lethier, inspecteur général des ponts et chaussées de 1^{re} classe ;

Alexandre, inspecteur général des ponts et chaussées de 1^{re} classe ;

Groslier, ingénieur civil, ancien président du Syndicat professionnel des entrepreneurs de travaux publics de France.

M. Jozon est nommé vice-président du Comité pour l'année 1908.

M. Fournol, docteur en droit, chargé de conférences à la Faculté de droit de Paris, secrétaire du Comité de contentieux et d'études juridiques au Ministère des travaux publics, est nommé secrétaire du Comité pour les années 1908 et 1909.

Prolongement du cours Charlemagne : Ouverture d'une décharge publique.

Pour donner un commencement d'exécution au projet de prolongement du cours Charlemagne, entre la rue Terrasson et le quai Perrache, l'Administration Municipale a décidé l'ouverture d'une décharge publique sur ce prolongement et sur les voies publiques y aboutissant.

En conséquence, les entrepreneurs de travaux communaux et particuliers, les propriétaires et tous autres intéressés sont autorisés à déposer des déblais de bonne qualité sur les points ci-dessus désignés et suivant les indications qui seront données par l'agent de l'Administration.

Pour se rendre sur les points d'accuillage, les voituriers devront emprunter la rue Ampère, par le quai Perrache. Les voituriers seront tenus de régaler, suivant le nivellement qui sera indiqué, les déblais qu'ils auront apportés.

Elections au Tribunal de Commerce de Lyon : résultats

Ensuite du second tour de scrutin, qui a eu lieu le 26 décembre, pour le renouvellement partiel du Tribunal de commerce de Lyon, ont été élus :

Juges titulaires (fin de mandat 1908) : M. VICTOR (Alexandre) ; PEYRET (Pierre).

Juges titulaires (fin de mandat 1909) : MM. ANDRÉ (Antoine) ; BLACHÈRE (Louis) ; JANIN (Mathieu) ; BLANC (Joseph) ; SOULIER (Charles) ; FLACHAIRE DE ROUSTAN.

Juges suppléants (fin de mandat 1908) : MM. SAPANET (Emile) ; VÉRARD (Pierre) ; VIGNON (Antoine) ; MILLIET (Auguste).

Juges suppléants (fin de mandat 1909) : MM. CUNY-RAVET (J.-J.) ; LACOURBAT (Pierre) ; LINIÈRES (Georges) ; FICHET (J.-Gabriel) ; GUIVET (Irénée) ; JANIN (Joanès).

Société lyonnaise des Beaux-Arts : Salon de 1908.

L'inauguration de la 21^e Exposition de la Société Lyonnaise des Beaux-Arts sera présidée, le 20 février, par M. Nénot, architecte, membre de l'Institut, président de la Société des Artistes français.

Le soir, un grand banquet officiel, sous la présidence de M. Nénot, réunira tous les artistes et les sociétaires qui y auront souscrit.

Le Comité, toujours à la recherche d'améliorations nouvelles, disposera, à partir de cette année, d'une salle de plus, qui lui permettra, au Palais municipal, de donner plus d'extension à diverses sections. Cette salle, située au nord de l'édifice, sera brillamment éclairée au gaz par douze foyers intensifs qui mettront en relief les qualités des œuvres exposées. L'installation des appareils d'éclairage et la lumière sont dus à la générosité de M. le Maire de Lyon, qui donne, une fois de plus, une marque de la sollicitude dont il ne cesse

d'entourer les artistes, et qui ne laisse jamais passer une occasion de leur être agréable.

Les exposants se souviendront que le dépôt des œuvres a lieu au Palais municipal, pour les peintures, du 16 au 18 janvier, et, pour les autres sections, du 29 au 31 janvier.

La reconstruction du pont de Neuville-sur-Saône.

On sait que le Conseil général du Rhône, à sa dernière session, a émis un vœu en faveur de l'étude d'un projet d'établissement d'un pont rigide à Neuville, en vue du prolongement sur Chasselay, Anse et Villefranche du tramway de Lyon à Neuville.

A son tour, le Conseil municipal de Neuville-sur-Saône a émis les vœux suivants :

1° Que le pont suspendu actuel de Neuville soit conservé ;

2° Que le nouveau pont nécessaire à l'établissement de la ligne de tramway de Neuville à Chasselay soit établi à un autre emplacement et en respectant autant que possible l'esthétique ;

3° Que le projet soit étudié de façon à n'apporter aucun trouble aux foires et marchés de Neuville.

Hausse des parquets de chêne.

Les fabricants de parquets chêne, réunis à Paris, le 29 novembre, ont, en raison de la hausse des futaies chêne aux dernières ventes de bois, ainsi que de l'augmentation constante des frais généraux qui ne leur permettent plus de continuer leurs anciens prix, décidé de relever leurs prix de 0 fr. 25 par mètre sur tous les choix. Cette hausse sera appliquée sur toutes les commandes nouvelles dont les expéditions devront avoir lieu après le 31 décembre 1907.

Comité de la Société des diplômés de l'Ecole spéciale d'Architecture.

Le Comité de la Société des diplômés de l'Ecole spéciale d'Architecture est composé de la façon suivante pour 1907-08.

Président : M. GUET, architecte du Gouvernement.

Vice-présidents : Paris, M. RACAPÉ ; province, M. VERNHOLES ; secrétaires, principal : M. ROSIER ; adjoint : M. RONSIN ; trésorier : M. VOUTE ; archiviste : M. LATOUR.

Distinction honorifique.

Nous apprenons que M. Georges Glaise, de la Société des Beaux-Arts, vient d'être promu officier de l'Instruction publique. Cette récompense vient justement consacrer le labeur consciencieux et artistique de M. G. Glaise, qui est l'auteur de la restauration des peintures murales de Thomas Blanchet au grand escalier d'honneur de l'hôtel de ville de Lyon, dont nous avons été les premiers à entretenir nos lecteurs dans notre numéro du 16 août 1905.

Adjudication de la fourniture et installation de grues

Il sera procédé, le 3 février 1908, au Collège échevinal de la ville de Gand, à l'adjudication, par voie de soumissions cachetées de la fourniture et installation de trente grues électriques destinées au nouveau bassin. Le cahier des charges relatif à cette adjudication est déposé au Bureau des travaux, Hôtel de Ville, Grand (Belgique).

Responsabilité de l'Architecte en cas de dépassement

Si l'architecte, dont le concours a été demandé pour des travaux de sa profession, a dressé un devis accompagné de plans, et que ce devis soit notablement dépassé, sa responsabilité est engagée, à moins qu'il ne s'agisse de travaux qu'il était impossible de prévoir au moment où les plans et devis ont été dressés.

Au contraire, lorsqu'il n'y a eu ni devis ni plans, la responsabilité de l'architecte n'est engagée que s'il y a eu faute commise et si cette faute a causé un préjudice.

Le Tribunal de la Seine, dans un jugement en date du

11 octobre 1902 (2^e Chambre, *Gazette des Tribunaux*, 19-20 janvier 1903) a considéré qu'il n'y avait pas faute de l'architecte lorsque celui-ci s'était borné à donner un conseil et à énoncer ses prévisions ; que le propriétaire ne lui avait pas demandé une étude approfondie, consistant en plans et devis ; qu'il s'était contenté d'une évaluation approximative qui ne pouvait le garantir d'une augmentation éventuelle de dépenses.

Au surplus le Tribunal justifiait sa décision en ajoutant que, dans l'espèce, le propriétaire, sans faire l'opération avantageuse sur laquelle il avait compté, avait cependant retiré de son argent un intérêt suffisamment rémunérateur (Voir : *Guide général du propriétaire*, 1906. — Union Immobilière et Foncière de Versailles, p. 31).

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

— ARDÈCHE. — Seront mis prochainement en adjudication les travaux à effectuer à la gendarmerie d'Annonay, et s'élevant à 3.000 francs environ.

— DOUBS. — Le Conseil municipal de Goux-les-Usiers a voté la somme de 15.120 francs pour le remplacement des conduites de distribution d'eau, en terre cuite, par des conduites en fonte, et construction d'un aqueduc d'assainissement.

— DRÔME. — Le Conseil municipal de la ville de Die a choisi, d'une façon définitive, l'emplacement du Pallat pour la construction du groupe scolaire de garçons et a autorisé le maire à remplir les formalités nécessaires pour parvenir à l'acquisition du terrain nécessaire à cette construction, dont la dépense peut être évaluée à 200.000 francs.

— HAUTE-SAVOIE. — L'ancien cimetière d'Annemasse sera agrandi du côté de Brouaz, en utilisant l'ancienne gravière. La dépense s'élève à 12.000 francs.

— ISÈRE. — La Municipalité de Grenoble a adopté le projet de reconstruction totale de l'Ecole Vaucanson, boulevard Gambetta, mais réduit la dépense à 981.000 francs, au lieu de 1.400.000 francs primitivement demandés.

— LOIRE. — La Chambre de commerce de Saint-Etienne est autorisée à emprunter une somme de 250.000 francs, pour en affecter le montant au paiement d'une partie des dépenses occasionnées par l'acquisition d'un terrain et la construction sur ledit terrain d'un immeuble destiné à l'installation des services de la condition et du titrage des soies qu'elle administre.

— PUY-DE-DÔME. — La Municipalité de Clermont-Ferrand vient de décider que des travaux importants seront exécutés en vue du dégagement de l'église du Port. — D'accord avec l'Université, la Ville va procéder à l'agrandissement de la Faculté des sciences ; le devis s'élève à 130.000 francs. L'Etat interviendra dans les dépenses pour une somme de 35.000 fr., l'Université pour 20.000 francs ; reste à la charge de la Ville la somme de 75.000 francs.

— RHÔNE. — Le Conseil municipal de Villeurbanne a approuvé le devis, s'élevant à 39.000 francs pour la construction d'un égout rue Frédéric-Fays. — Le Conseil municipal de la commune de Saint-Apollinaire a donné son approbation aux plans et devis dressés par M. Guy Desporte, architecte à Tarare, pour les réparations et transformations à effectuer à la ferme située lieu de l'Orme et appartenant au Bureau de bienfaisance de cette commune. Les dépenses s'élèvent à 2.086 fr. 82. — Le Conseil municipal de Grandris a décidé de faire diverses réparations à l'école mixte du hameau de Gondras, ainsi que la construction d'un préau avec cour.

— VAUCLUSE. — Le Conseil municipal d'Apt a approuvé le programme de travaux ci-après : 1° Construction d'une salle de spectacle 50.000 francs ; 2° création d'un réseau com-

plet d'égouts, réalisant le tout à l'égout, avec système inodore, 55.000 francs; 3° construction d'un groupe scolaire, 135.000 francs; 4° aménagement de l'école maternelle, 9.000 francs; 5° aménagement de tous les chemins ruraux, anciens chemins et sentiers, 38.000 francs; 6° construction de vespasiennes et de water-closets publics, 6.000 francs; 7° alignement de la rue Saint-Pierre, 8.000 francs; 8° création d'une grande voie de dégagement et d'aération à travers le quartier de la Suisse, depuis la place des Carmes jusqu'au boulevard National, 38.000 francs; 9° frais de pavage des rues, 10.000 francs. Le montant des projets s'élève à la somme de 969.000 francs.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX A LYON

27 Décembre 1907

— DROITS D'ACQUIS EN SUS —

	les 100 kg.	
Cuivre en lingots affiné	175 »	170 »
— en planche rouge	215 »	210 »
— — jaune	180 »	175 »
Etain Banca en lingots	375 »	370 »
— Billiton et détroits en lingots	350 »	345 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	42 »	43 »
— ouvré : tuyaux et feuilles	48 »	44 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	53 »	52 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	75 »	74 »
— — — Autres marques	73 »	72 »
Nickel brut pour fonderie	550 »	» »
— laminé	600 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	325 »	300 »
— laminé	425 »	400 »
Fer laminé 1 ^{re} classe	23 »	24 »
Fer à double T, AO	23 »	24 »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	23 50	24 50
Mercuré	» »	» »

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 14 au 27 Décembre 1907

LYON

- Rue Gerland, 2. — Immeuble. — Propr., M. Vernet.
 Rue d'Avignon, 18. — Hangar. — Propr., M. Lassalas.
 Rue du Tunnel, 16. — Annexe et exhaussement d'un bâtiment. — Propr., M. Bonnet.
 Rue Vendôme, 33. — Entrepôt. — Propr., M. Bergeron.
 Chemin des Aqueducs-des-Massues, 79. — Exhaussement d'un bâtiment. — Propr., M^{me} veuve Aguetant. — Arch., M. Maillet.
 Montée de la Grande-Côte, 83. — Exhaussement d'une maison. — Propr., M^{lle} Gaudissard.
 Chemin de l'Espérance, 20. — Bâtiment. — Propr., M. Cellier-Ferlat. — Entrepr., MM. Lacombe et Supier.
 Avenue Félix-Faure, 3. — Annexe. — Propr., M. Cotton. — Entrepr., M. Clot.
 Quai Rambaud, 819. — Exhaussement d'un bâtiment. — Propr., Compagnie O.-T.-L. — Arch., M. Burel.
 Chemin de Gerland 101. — Usine. — Propr., Société Gentzsch. — Arch., M. Boistard.
 Chemin de Bellecombe, 96. — Bâtiment. — Propr., M. Brun. — Entrepr., M. Silva.
 Grande rue de la Guillotière, 6. — Agrandissement d'une maison. — Propr., M. Marti.
 Chemin Saint-Anne-de-Baraban, 4. — Atelier. — Propr., MM. Sclavé frères. — Arch., M. Cadet.
 Chemin des Grandes-Terres, 15. — Hangar. — Propr., M. Mico-lier. — Entrepr., MM. Quenty frères.

Nous prions Messieurs les Architectes auteurs de projets, de travaux communaux de nous faire parvenir un exemplaire des affiches annonçant les mises en adjudication. L'insertion en est fait gratuitement.

OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOI

Importante Maison de TRANSPORTS INTERNATIONAUX désire pour la représenter personne bien introduite dans usines métallurgiques. Adresser offre en indiquant prétentions et références, aux Bureaux du Journal, sous le n° 30910.

ON DEMANDE à Lyon et à Grenoble Représentants sérieux pour pierres blanches. — S'adresser aux Bureaux du Journal.

DESSINATEUR bon constructeur, 28 ans, Français, habitant Genève désire rentrer en France, cherche place de dessinateur ou de conducteur de travaux. Eventuellement partirait aux Colonies. Références 1^{er} ordre. Ecrire: M. 1879, B. Poste restante, Stand, Genève (Suisse).

La 285^e Société de secours mutuels des contremaîtres et employés d'entreprises de maçonnerie, dite le *Double-Mètre*, a l'honneur d'informer MM. les Entrepreneurs qu'elle est à leur disposition pour leur procurer des contremaîtres ou employés munis des meilleures références. — S'adresser au siège, rue Childebert, 55.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Ain. — 22 décembre. — *Mairie de Veyziat*. — Travaux de distribution d'eau. — Montant des travaux, 22.884 fr. 74. — Adjud., M. Mermet, à Oyonnax, 3 p. 100 de rabais.

Allier. — 10 décembre. — *Mairie de Montluçon*. — Entretien du service de la voirie. — Montant des travaux, 6000 fr. — Adjud., M. Michelon, à Montluçon, 17,01 p. 100 de rabais.

Allier. — 24 décembre. — *Mairie de Moulins*. — Construction d'un musée. — 1^{er} lot. Maçonnerie. Mont des travaux, 83.877 fr. 67. Soumissionnaires, MM. Dubost et Baudron, 5 p. 100; Guéret, 2 p. 100. Adjud., M. Loubergue, à Moulins, 9 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente en fer. Mont., 24.143 fr. Soum., M. Grave, 3 p. 100. Adjud., Société des ouvriers serruriers de Limoges, rue de Châteauroux, 17, 18 p. 100. — 3^e lot. Charpente en bois. Mont., 4473 fr. 37. Soum., M. Sennepin p. 100. Adjud., M. Gazet, à Moulins, 14 p. 100. — 4^e lot. Couverture. Mont., 2068 fr. 80. Soum., MM. Lefour, 9 p. 100; Société des ouvriers plombiers « l'Espérance », 14 p. 100; Ladeuille, 16 p. 100. Adjud., M. Clerc, à Moulins, 18 p. 100. — 5^e lot. Zinguerie. Mont., 7198 fr. 45. Soum., MM. Ladeuille, 20 p. 100; Société des ouvriers plombiers « l'Espérance », 27 p. 100. Adjud., M. Riondet, à Moulins, 28 p. 100. — 6^e lot. Menuiserie. Mont., 7105 fr. 13. Soum., MM. Petit, 8 p. 100; Meilleureux, 5 p. 100; Pinaud, 15 p. 100. Adjud., M. Busset, à Moulins, 15 p. 100 après tirage au sort. — 7^e lot. Serrurerie. Mont., 14.549 fr. 50. Soum., MM. Gouton, 10 p. 100; Robin, 14 p. 100; Adjud., Société des ouvriers serruriers de Limoges, 20 p. 100. — 8^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Mont., 15.062 fr. 13. Soum., MM. Falciale, 18 p. 100; Société des ouvriers plâtriers-peintres de Limoges, 17 p. 100; Guéret, 10 p. 100. Adjud., M. Poussin, à Moulins, 25 p. 100. — 9^e lot. Canalisation et appareils. Mont., 2781 fr. 49. Soum., MM. Riondet, 21 p. 100; Société des ouvriers plombiers « l'Espérance », 18 p. 100. Adjud., M. Ladeuille, rue de Tracy, 8 à Paris, 23 p. 100 de rabais.

Ardèche. — 21 décembre. — *Mairie de Viviers*. — Construction de murs de clôture. Montant des travaux, 2200 fr. Adjud., M. Navoly, à Viviers, 11 p. 100 de rabais.

Drôme. — 21 décembre. — *Mairie de Montélimar*. — Entretien, grosses réparations et reconstruction des bâtiments communaux. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries, couverture et charpente. Adjud., M. Archimbaud, à Savasse, 26, 0 p. 100. — 2^e lot. Menuiserie. Adjud., M. Girard, à Montélimar, 15 p. 100. — 3^e lot. Plâtrerie, peinture et tenture. Adjud., M. Marantier, à Montélimar, 35 p. 100. — 4^e lot. Serrurerie, ferronnerie et quincaillerie. Adjud., M. Dufour, à Montélimar, 29 p. 100. — 5^e lot. Ferblanterie, zinc, plomb et tôle. Adjud., M. Durand, à Montélimar, 3 p. 100 de rabais.

Drôme. — 24 décembre. — *Mairie de Romans*. — 1^{er} lot. Maçonnerie. Adjud., M. Blache, à Romans, 20 p. 100. — 2^e lot. Menuiserie. Adjud., M. Burel, à Romans, 21 p. 100. — 3^e lot. Serrurerie. Adjud., M. Mure, à Romans, 5 p. 100. — 4^e lot. Ferblanterie. Non adjugé.

Haute-Savoie. — 26 décembre. — *Sous-préfecture de Thonon-les-Bains*. — Adduction d'eau potable. — Montant des travaux, 5393 fr. 75. — Adjud., M. Perrolaz, à Burdiguin, prix du devis.

Saône-et-Loire. — 21 décembre. — *Préfecture*. — Chemins vicinaux. — Fournitures de matériaux. — 1^{er} lot. Montant annuel des travaux, 5700 fr. Adjud., M. Goulier, à Cluny, 1 p. 100. — 2^e lot. Mont., 2700 fr., Adjud., M. Barrier, à Cully, 6 p. 100. — 3^e lot. Mont., 3650 fr. Adjud., M. Barrier, 9 p. 100. — 4^e lot. Mont., 1650 fr. Adjud., M. Marret, 1 p. 100 de rabais.

Savoie. — 14 décembre. — *Préfecture*. — Construction d'une école mixte. — Montant des travaux, 11.258 fr. 04. — Soumissionnaires, MM. Fontana, prix du devis; Garnier, 2 p. 100; Zroene, 6 p. 100. Adjud., M. Berthe-Laurent, au Bourget du-Lac, 9 p. 100 de rabais.

Ministère de la Guerre. — 23 décembre. *Mairie de Lyon*. — Travaux à exécuter au pavillon sanitaire du camp de Sathonay. — 1^{er} Couverture en ciment ligneux. Montant des travaux, 2300 fr. Pas de soumissionnaires. — 2^e Construction en mosaïque de marbre de cloisons, revêtements et cuvettes des postes d'eau. Mont., 4400 fr. Adjud., M. Bouché, boulevard des Brotteaux, à Lyon, 2,50 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Samedi 11 janvier, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Entretien des bâtiments de l'asile d'aliénés de Bron pour cinq années. — Maçonnerie, pierre de taille, terrassements, ciment et couverture en tuiles. Montant annuel des travaux, 4000 fr. — Menuiserie et charpente. Mont., 2500 fr. — Plâtrerie, peinture vitrerie. Mont., 4500 fr. — Serrurerie. Mont., 3000 fr. — Ferblanterie et zinguerie. Mont., 4000 fr. — Renseignements à la préfecture.

Rhône. — Mercredi 15 janvier, 2 heures. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'un égout du 4^e type, route de Vienne, entre la rue Bernard et le chemin des Quatre-Maisons. — Montant des travaux, 38,842 fr. 10. — Les devis, plans et cahier des charges relatifs auxdits travaux sont déposés au Bureau des Renseignements, à la Bourse du Travail, cours Morand, 39, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Ain. — Dimanche 12 janvier, 11 heures. — *Mairie de Giron.* — Chemin vicinal ordinaire n° 5 de Giron à Belleydoux. Construction sur 1338 m. 55. Montant des travaux, 16,808 fr. 56. A valoir, 1191 fr. 44. Cautionnement, 500 fr. Total, 18,000 fr. — Visa par M. Fontaine, agent voyer d'arrondissement, à Nantua, huit jours avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie.

Drôme. — Mercredi 8 janvier, 2 heures. — *Mairie de Valence.* — Travaux communaux. — 1^{re} Démolition et travaux de voirie en vue du prolongement de la rue Belle-Image. — 2^e Entretien des bâtiments et mobiliers communaux et de voirie pendant les années 1938, 1909 et 1910. — Renseignements à la mairie.

Haute-Savoie. — Mercredi 8 janvier, 10 heures. — *Mairie de Faverges.* — Travaux d'adduction d'eau au hameau de Glaise. — Montant des travaux, 2639 fr. 36. A valoir, 1160 fr. 64. Total, 38,000 fr. Cautionnement, 500 fr. — Renseignements à la mairie.

Isère. — Samedi 4 janvier. — *Mairie de Grenoble.* — Travaux de démolition. — Les entrepreneurs de travaux sont informés que la ville de Grenoble a l'intention de faire procéder à la démolition de l'ancienne ferme des hospices, située à l'Île-Verte, acquise par la ville en vue de l'agrandissement du cimetière communal de Saint-Roch. Ceux qui désireraient exécuter cette démolition sont invités à adresser leurs offres au maire, avant le samedi 4 janvier 1908. — Renseignements à la mairie (bureau du service de la voirie).

Saône-et-Loire. — Dimanche 12 janvier, 2 heures. — *Mairie de Champagny-sous-Uxelles.* — Travaux communaux. — Réfection de la conduite d'eau. Auteur du projet, M. Durand, architecte. — Montant des tra-

vaux, 5,250 fr. Cautionnement, 250 fr. — Visa huit jours avant l'adjudication par l'auteur du projet. — Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Jeudi 16 janvier, à 2 heures. — *Hôpital de Chalon-sur-Saône.* — Travaux d'entretien. — Entretien des bâtiments. — 1^{re} lot. Maçonnerie. — 2^e lot. Charpente. — 3^e lot. Menuiserie. — 4^e lot. Plomberie et zinguerie. — 5^e lot. Serrurerie. — 6^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. — Visa du certificat par M. Chaumy, architecte, 1, rue de Thiard, à Chalon-sur-Saône. — Renseignements au Secrétariat des hospices.

SPECTACLES

GRAND-THÉÂTRE Mercredi 1^{er} janvier, *Mignon*, d'A. Thomas. Jeudi 2 janvier, matinée à 1 h. 1/2, *le Chalet*, et, avec le concours de M^{lle} Lise Landouzy, *Haënsel et Gretel*. Le soir, à 8 heures, *la Flûte Enchantée*.

CÉLESTINS Tous les soirs, à 8 heures et demie, et mercredi en matinée, *la Maîtresse de Piano*, pièce en 5 actes et 7 tableaux.

NOUVEAU-THÉÂTRE A 8 heures et demie, par la troupe Chartier, *Madame Sans-Gêne*, pièce à grand spectacle en 4 actes, de MM. Victorien Sardou et Moreau. Les 1^{er} et 2 janvier, matinées. Le 4 janvier, l'Unic Cinéma.

CASINO-KURSAAL Le plus gros succès de l'année, à 8 heures et quart, *Ca grise!* Revue féerique en 11 tableaux, de MM. Celval et Charley; 70 artistes, 3000 costumes. Mercredi et jeudi, matinées avec la revue.

HORLOGE A 8 heures, concert; à 8 heures et demie, *Ohé! l'Étallion*, revue locale et satirique, en 6 tableaux de M. Tilmat. Mercredi 1^{er} et dimanche 3, grande matinée à 2 heures.

SCALA Débuts des Lias, acrobates de l'Hippodrome de Londres. Lyane and Geks; la grenouille mystérieuse et *Aphrodisette*, opérette en 4 tableaux.

L'Imprimeur-Gérant: A. REY.

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 47411

Tirage :
10 Janvier 1908

LOTÉRIE D'ARLES

Le Billet
UN FRANC

(BOUCHES-DU-RHÔNE)

Construction d'un Hôpital-Hospice

AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 8 MAI 1905

UN DE

TROIS GROS LOTS

DEUX DE

120.000 fr. — 10.000 fr.

5 lots de 1.000 fr. — 10 lots de 500 fr. — 100 lots de 100 fr.

Soit en tout 160.000 fr. tous payables en argent.

En vente dans toute la France et les Colonies, chez Librairies, Bureaux de tabacs, etc. Pour recevoir à domicile, envoyer à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, concessionnaire générale, mandat-poste du montant des billets avec enveloppe affranchie à 0,15 pour 5 billets.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urnoirs, tablettes, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun, tuaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

SOL SANS JOINTS

CHEYA. — Paul JACCAUD, 49, rue de la République, Lyon.

CIMENTES, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble, Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun, Ardoises.

CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricant Jean-Claude PROST, successeur, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

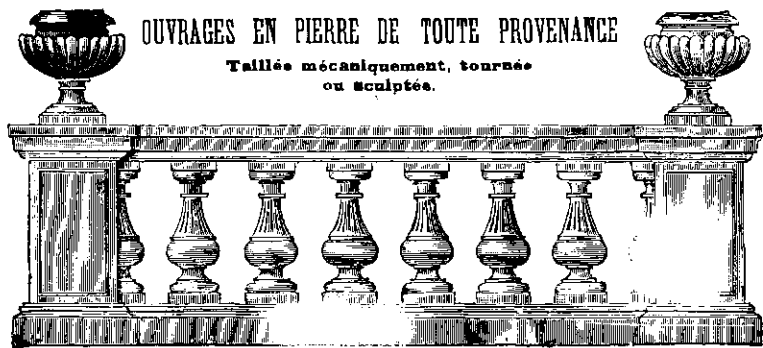
F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées
ou sculptées.



BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant

BALUSTRADES

Envoi franco de l'Album

AUX COULEURS FRANÇAISES

291, Avenue de Saxe, 291 (près la Grande rue de la Guillotière)

DÉPOT : Rue Grolée, 22 (angle Rue Childebert)

TEINTURE

LYON

DÉGRAISSAGE

La MAISON

se charge de la TEINTURE et du NETTOYAGE de tout ce qui concerne

L'HABILLEMENT ET L'AMEUBLEMENT

Couvertures, Dentelles, Rideaux, Plumes, Fourrures, Gants, etc.



STOPPAGE ET DELUSTRAGE



ON TEINT TOUT CONFECTIONNE — DEUIL EN 8 HEURES

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.

BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

Société Lyonnaise d'Eclairage, Chauffage

ET INSTALLATIONS SANITAIRES

LYON — 67, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 67 — LYON

TÉLÉPHONE 37-41

GAZ — ELECTRICITÉ — ESSENCE

GAZOGÈNE — PÉTROLE

APPAREILLAGE — EAU — PLOMBERIE

INSTALLATIONS SANITAIRES

Le Meilleur Préservatif

contre l'afflux

des eaux souterraines

et l'humidité des murs

est

L'ÉMULSION DE

Bitume Wunner

BREVETÉE

pour l'obtention de mortiers hydrofuges

Wunner'sche Bitumen - Werke, G. m. b. H.

Unna-en-Westphalie (Allemagne)

AGENT GÉNÉRAL :

P. SAVIGNY, Ingénieur-Chimiste

3, place Meissonnier, à LYON

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

CHARPENTES EN FER

J. EULER & FILS

296, Cours Lafayette, LYON

TÉLÉPHONE 11-04

Serrurerie pour
Usines et Bâtiments

PAUL JACCAUD

Bureau Technique

BÉTON ARMÉ

Système de Vallière

Brevet Français 305,112, S. G. D. G.

SOL SANS-JOINTS "CHEYA"

DÉPOSÉ

Fosses et Epurateurs Septiques

SYSTÈME JACCAUD BREVETÉ

PROJETS ET DEVIS GRATUITS

49, Rue de la République, 49

LYON

Usine : Route de Genas